



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Évolution du parc immobilier pénitentiaire à La Réunion - PLF 2019

Question écrite n° 12775

### Texte de la question

Mme Ericka Bareigts interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le budget du ministère de la justice 2019 faisant état de l'agrandissement du parc immobilier pénitentiaire sur l'ensemble du territoire national. En effet, le département de La Réunion ne doit pas être laissé pour compte au regard du besoin d'investissements de manière générale, dans le sud du territoire en particulier. Les députés MM. David Lorion et Jean-Hugues Ratenon ont récemment interpellé la garde des sceaux sur la situation de la prison de Saint-Pierre. Malgré les travaux en cours afin de limiter la vétusté de la prison de Saint-Pierre, sa surpopulation et son manque de sécurité sous-tendent, depuis plusieurs années, le réel besoin d'un nouvel établissement à taille humaine permettant enfin un encellulement individuel - ce que ne permettent pas les moyens actuels - de femmes, d'hommes et de mineurs de différents régimes de détention (dangerosité, handicap physique ou mental, etc.) sans fermeture du centre de Saint-Pierre. Elle demande si le Gouvernement prévoit de pallier rapidement cette situation fortement préjudiciable tant pour les personnels et la réinsertion des prisonniers que pour la société de manière générale.

### Texte de la réponse

7 000 nouvelles places de prison doivent être créées d'ici 2022 et 8 000 places supplémentaires seront en cours de construction avant la fin du quinquennat. Ces places se concentrent dans les régions où la densité carcérale est la plus forte, à savoir l'Île-de-France, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le sud-ouest, la Guadeloupe et la Guyane. Pour définir le besoin et la localisation des nouvelles places de détention, la ministre de la Justice a réalisé des projections de population pénale par département à dix ans : la contraction de ces projections avec les prévisions de places disponibles à cet horizon fait ressortir un besoin de places nouvelles par département sur la base duquel la cartographie du programme immobilier a été définie. Au regard de ces projections et des taux d'occupation constatés aujourd'hui dans les établissements réunionnais, l'implantation d'un nouvel établissement ne se justifiait pas en termes capacitaires. C'est pourquoi la direction de l'administration pénitentiaire a fait le choix de programmer des travaux d'amélioration des conditions de détention dans les trois établissements existants de l'île, et de concentrer les investissements dans des constructions nouvelles sur les territoires où le besoin était très supérieur. Ainsi, sur centre pénitentiaire du Port ont été finalisés ou sont programmés : - la remise aux normes électriques, conduite de 2015 à 2020, pour un total de 3,4 M€ ; - la création de nouveaux locaux pour les personnels, lancée cette année et dont la livraison est prévue en 2020, d'un montant de 1,3 M€ ; - la rénovation du réseau des eaux usées, d'ici à 2020, à hauteur de 0,8 M€ ; - la réfection des toitures, de 2016 à 2019, pour 1,4 M€ ; - l'installation d'un système de bornes infra-rouges sur le chemin de ronde entre 2017 et 2018, pour un coût de 0,3 M€ ; - la création d'une zone neutre grillagée autour de la structure à partir de 2019. Le centre pénitentiaire de Saint-Denis, livré en 2008, a bénéficié cette année d'une opération de sécurisation périmétrique de son glacis extérieur via un dispositif de vidéo-éclairage, pour près de 500 000 € afin de lutter contre les projections extérieures. Pour la maison d'arrêt de Saint-Pierre, la porte d'entrée principale a été rénovée cette année et la réfection de la cuisine sera conduite d'ici 2019, pour un budget de 600 000 €.

## Données clés

**Auteur** : [Mme Ericka Bareigts](#)

**Circonscription** : Réunion (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 12775

**Rubrique** : Outre-mer

**Ministère interrogé** : [Justice](#)

**Ministère attributaire** : [Justice](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [2 octobre 2018](#), page 8701

**Réponse publiée au JO le** : [18 décembre 2018](#), page 11839